

« DÉSEMBOURBEZ L'AVENIR !⁽¹⁾ »

Ainsi parlait le poète. « *La notion de nationalité n'existait pas au cœur de la Révolution française* », dit Sophie Wahnich, historienne. On lui préférerait le terme citoyen qui disait le « *passage de l'état de sujet à l'état de citoyen* ». La nation est fondée sans référence à l'idée d'ethnie, de sang ni de sol mais sur l'adhésion à la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen : c'est une inscription sociale et politique.

La Convention décerne « *le titre de citoyen français* » à des étrangers, comme Jérémie Bentham, Georges Washington, Jean Hamilton, Heinrich Klopstock, Thomas Payne, Anarchasis Cloots... Certains sont élus membres de la Convention.

Cette mesure, symbole du perpétuel désir d'universalisme et d'égalité de la Révolution, est loin de la politique de fermeture des frontières, de suspicion à l'égard de l'étranger. Le mot « citoyen » nous rappelle que c'est en se mêlant des affaires publiques, en exigeant d'avoir droit à la parole, d'être entendu, et en participant à l'élaboration de lois, qu'on le devient ; c'est en faisant vivre « le peuple souverain ».

Après le 13 novembre, l'État fait en sorte que les gens restent chez eux, regardent la télé en boucle, fassent leurs courses et ne pensent à rien. C'est la stratégie de la peur : restez chez vous, l'État s'occupe de tout et impose sa logique sécuritaire. Au contraire, il faut sortir dans les cafés, les musées, les salles de concert, de théâtre..., débattre pour comprendre, lutter avec les autres pour être acteur de sa vie.

Renouons avec l'imaginaire de la Révolution française, répondons à l'appel du poète car l'espoir est nécessaire et possible. Bonne année ! ■

MARYLÈNE CAHOUE

(1) Vladimir Maïakowsky



DOSSIER

Complémentaires santé : faut-il avaler la pilule ?

© Fotolia.com / INFINITY

ACTUALITÉ

2016, un seul remède : lutter pour vaincre la désespérance

SANTÉ/SOCIÉTÉ

La nébuleuse médico-sociale

LOISIRS/CULTURE

Pablo Picasso est toujours présent

PORTRAIT

Françoise Dumont

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	p. 1
ACTUALITÉ	
2016, UN SEUL REMÈDE	
Lutter pour vaincre la désespérance	p. 2
NE PAS DÉNATURER L'ESPRIT DES DÉCLARATIONS FONDATRICES	
Résister au repli sécuritaire	p. 3
ENTRETIEN AVEC PEDRO ARROJO	
Une nouvelle donne politique en Espagne	p. 4
INTERVIEW	
ACTUALITÉ SYNDICALE	
Entretien avec Valérie Sipahimalani	p. 5
SANTÉ-SOCIÉTÉ	
ACTEUR D'ORMAIS INCONTOURNABLE DES POLITIQUES DE SANTÉ	
La nébuleuse médico-sociale	p. 6
ENTRETIEN AVEC UN RESPONSABLE DE TERRAIN	
Trois questions à M. Czajkowski	p. 6
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	
Un enjeu majeur dans la prochaine décennie	p. 7
VIE SYNDICALE	
UN FIL CONDUCTEUR POUR LE CONGRÈS FÉDÉRAL	
Les retraités se positionnent	p. 8
POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS	
Haro sur les pensions	p. 9
JOURNÉES D'AUTOMNE SFR-FSU 25 ET 26 NOVEMBRE 2015	
Panser les plaies, et continuer à pe(n)ser !	p. 10
ANGERS 9 ET 10 DÉCEMBRE 2015	
« Nous sommes le SNES »	p. 10
ENTRETIEN	
Se manifester toujours	p. 11
DOSSIER	
INDISPENSABLES ET INÉGALITAIRES	
Les complémentaires santé : faut-il avaler la pilule ?	p. 12
INFOS PRATIQUES	
ALLOCATION PERSONNALISÉE À L'AUTONOMIE (APA)	
Quoi de neuf ?	p. 18
RENOUOATION DES BÂTIMENTS : DES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES	
Pour l'efficacité énergétique	p. 18
LOISIRS-CULTURE	
« DONNEZ-MOI UN MUSÉE ET JE LE REMPLIRAI »	
Pablo Picasso : présent !	p. 19
ÉCHOS D'UNE VISITE AU MUSÉE PICASSO-PARIS	
i Picasso ! 70 ans de créations	p. 19
PICASSO ET APRÈS : PICASSO.MANIA	
Mais qu'ont-ils fait de Picasso ?	p. 20
COUP DE PROJECTEUR SUR L'UN DES DERNIERS « LIBRAIRES-ÉDITEURS »	
François Maspéro ou la vie militante d'un « passeur »	p. 20
DOUBLE RELAXE DANS L'AFFAIRE « GOLGOTA PICNIC »	
Un jugement « interpellatif »	p. 22
UN ROMAN ÉPOUSTOFLANT ENFIN EN FRANÇAIS	
Grèves, violences et beauté en Oregon	p. 22
AU FIL DE LA PRESSE	
JACKY BRENGOU A LU POUR VOUS	
« Touché, mais pas coulé »	p. 23
PORTRAIT	
Françoise Dumont	p. 24

2016, UN SEUL REMÈDE

Lutter pour vaincre la désespérance

Les élections régionales de décembre 2015 ont confirmé la crise sociale qui s'est durablement installée, et celle d'un système politique à bout de souffle. Le chômage continue de progresser, la précarité de se développer, le pouvoir d'achat de stagner, les inégalités sociales de s'accroître.



© Jamroo/terpex / fotolia.fr

Face à une fracture sociale immense, le gouvernement maintient son cap libéral : nouvelles aides aux entreprises et encouragement de l'apprentissage, poursuite de la politique d'austérité salariale dans la Fonction publique et dégradation des pensions, nouvelles attaques contre le droit du travail, mesures visant à faire disparaître la solidarité intergénérationnelle dans la protection sociale et dans les mutuelles...

L'extrême droite

Elle progresse y compris dans des professions où elle est traditionnellement faible et confirme son implantation au sein des trois Fonctions publiques. C'est un changement qualitatif dans un univers socioprofessionnel qui lui était traditionnellement hostile : 9 % d'intentions de vote chez les enseignants (5 % en 2012). Comment s'étonner de cette situation, d'une abstention des électeurs traditionnellement favorables à la gauche, alors que le gouvernement mène

Pour un autre futur, marchons tous ensemble

une politique de déstabilisation des services publics et de la Fonction publique à coups de contre-réformes, de désengagement et d'absence de réponses aux demandes des agents ?

Le discours de chantage au péril que représente le FN ne suffit pas à enrayer la montée du FN : la nécessité d'une autre politique économique et sociale fondée sur le partage des richesses est évidente pour faire cesser la désespérance sociale.

La réforme de la Constitution

Cette nouvelle année commence aussi avec un projet de réforme de la Constitution qui prévoit d'y inscrire l'état d'urgence et la déchéance de nationalité pour les binationaux nés Français. Il faut dénoncer ces mesures qui normalisent une situation d'exception qui – on le constate depuis le 13 novembre 2015 – vise aussi d'autres fins que la lutte contre le

terrorisme, voir par exemple les mesures prises contre les militants de la COP 21. La lutte pour le respect des libertés publiques, pour la sortie de l'état d'urgence est indispensable.

La déchéance de nationalité est une remise en cause de la conception même de la République. Sa dernière application remonte à l'État de Vichy et, le gouvernement le reconnaît, sa portée ne peut être que symbolique. Il est gravissime de mettre à mal un principe fondateur de l'article 1 de la Constitution : « [La France] assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine ».

Les retraités

Ils vivent ce contexte lourd, cette période trouble et connaissent aussi les effets des politiques d'austérité en terme de niveau de vie. Le colloque annuel du COR de décembre 2015 prévoit une paupérisation grandissante des retraités, tandis que la publication de l'OCDE juge insuffisantes les réformes qui ont mis à mal le système de retraites français et recommande entre autres le recul de l'âge de départ à la retraite, l'augmentation de la CSG pour les retraités et l'unification entre public et privé.

Les complémentaires obligatoires se substituent à la Sécurité sociale pour les soins courants, et renchérisse le coût de la santé pour les assurés, notamment retraités. La loi d'adaptation de la société au vieillissement a été enfin votée et devrait permettre

l'application de certaines mesures (légère augmentation de l'APA, droit au répit pour un nombre limité d'aidants). Le SNES continue à dénoncer ses insuffisances : financement insuffisant, non solidaire fondé sur la seule CASA que les retraités imposables paient depuis 2013, abandon du volet EHPAD, absence de formation des personnels de l'aide à domicile. Le SNES prend acte de l'engagement du ministère pour que la FSU soit présente dans les instances locales et nationale de gouvernance.

Les initiatives intersyndicales locales du 24 novembre 2015 ont été mobilisatrices et ont connu une bonne couverture médiatique locale, malgré un contexte politique difficile. Le SNES appelle au succès des actions prévues au premier trimestre 2016, en mars, et rappelle plus que jamais que le combat commun actifs/retraités est indispensable. ■

MARYLÈNE CAHOUE

BIENTÔT L'ARTICLE 16

L'état d'urgence au lendemain du massacre du 13 novembre a pu sembler justifié. Sa prolongation doit interroger lorsqu'on constate les dérapages sans qu'ils soient immédiatement stoppés et leurs effets réparés. Son inscription dans la Constitution alors que le Front national prospère pose de très sérieux problèmes. S'il s'agit de montrer que le gouvernement est d'une fermeté au moins égale à celle dudit Front, les résultats des régionales confirment que c'est à ce dernier que profite cette surenchère. Police sans contrôle judiciaire : danger !

PIERRE TOUSSENE

NE PAS DÉNATURER L'ESPRIT DES DÉCLARATIONS FONDATRICES

Résister au repli sécuritaire

« L'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements. » Préambule de la déclaration de 1789.

Dans la lutte contre le terrorisme, est invoqué le droit « imprescriptible » de sécurité qui semble justifier toutes les mesures d'exception. Mais ce droit ne peut s'exercer en regard que du seul principe de sauvegarde de l'ordre public, il ne justifie ni l'extension des pouvoirs de police sans contrôle du judiciaire ni la promulgation d'un état d'urgence permanent, ni une révision de la Constitution qui introduirait la légalisation des restrictions de droits *a priori*. Le premier droit reste celui de la liberté et l'État doit rester un État de droit.

2 575 perquisitions ont eu lieu jour et nuit, sans contrôle du juge, permettant la découverte de 403 armes et l'interpellation de 311 personnes. Par

ailleurs, 354 assignations à résidence ont été prononcées. Les forces de l'ordre sont intervenues de manière musclée, ont visé des militants écolos, sociaux, anarchistes, ou de simples citoyens soupçonnés de lien avec des islamistes : les « bavures » sont nombreuses...

Pour que la sécurité de la collectivité soit garantie, il est nécessaire de mettre en place des mesures : mais leur nécessité est à apprécier à la mesure de l'efficacité face au péril, d'une part (le durcissement de mesures de surveillance et d'entrave aux libertés est-il utile ?), et d'autre part par rapport à la sauvegarde des libertés inscrites elles aussi dans les déclarations des droits humains : liberté d'expression, ►►►

▶▶▶ d'information, de réunion, de manifestation (ne pas les respecter entraîne discriminations, rejets, interdictions de mouvements sociaux...). L'arsenal actuel des lois est largement suffisant pour agir. Encore faut-il que les moyens humains et matériels pour les appliquer soient à la hauteur...

Voir sur site de la LDH :

www.ldh-france.org

les appels unitaires

d'une centaine d'organisations et syndicats :

- « *Nous ne céderons pas* » (28/11/15) ;

- « *Sortir de l'état d'urgence* » (17/12/15) ;

- « *Pour nous c'est définitivement non !* » (29/12/15).

Employer le terme « état de guerre » pour frapper les esprits veut justifier que l'on puisse s'affranchir des règles du fonctionnement normal de l'État : or, l'objectif à viser est de renforcer l'état de paix. Les décisions à prendre sont d'un autre ordre que des mesures répressives et des dispositifs sécuritaires : il s'agit de mettre en place des actions qui réduisent les inégalités, qui remédient à la stigmatisation de groupes entiers de la population, à l'exclusion, qui puissent donner à tous sans exclusive la reconnaissance de son rôle de citoyen. Il s'agit

aussi dans les interventions extérieures de respecter les résolutions de l'ONU : toute intervention militaire étant par essence porteuse de violence, elle doit répondre à un certain nombre de critères conformes à la déclaration de l'ONU et au droit international (dont se dispensent trop de pays dominants) pour en limiter les effets néfastes.

Construire la paix ne relève pas du maintien de l'ordre : les décisions des gouvernants manquent de courage et de vision à plus long terme. Dire non à l'état d'urgence, à la déchéance de nationalité, à son extension, c'est refuser de s'inscrire dans une logique de terrorisme, c'est faire le pari de la paix. ■

LE BUREAU D'ENSEIGNANTS

POUR LA PAIX : R. ALONSO, M. ZOZOL, J. FOURME, B. COTTON, M. OLIVAIN

ENTRETIEN AVEC PEDRO ARROJO

Une nouvelle donne politique en Espagne

Pedro Arrojo, un des initiateurs des Marches européennes en octobre dernier, présenté par Podemos, vient d'être élu député à Saragosse.



© DR

Un élu du renouveau en Espagne

Peut-on parler d'un succès électoral pour Podemos ?

Oui, avoir d'un coup 69 députés (à seulement 1,5 % des voix du PSOE) est un succès. En outre, on a dégonflé l'opération « centriste » de Ciudadanos, qui était la pièce de rechange du Partido Popular (PP) pour le néolibéralisme. Le PP et les Ciudadanos n'ont pas la majorité et n'ont aucune possibilité d'alliance, sauf si le PSOE acceptait de s'abstenir pour laisser gouverner le PP, ce qui serait un suicide pour eux... Le PSOE peut essayer de gouverner mais en acceptant les cinq conditions de Podemos pour reconstruire un nouveau pays.

Comment analyses-tu la nouvelle situation politique en Espagne ?

La clef de la situation est au sein du PSOE, car Pedro Sánchez, le secrétaire général, voudrait un accord progressiste avec Podemos pour gouverner. Les forces plus traditionnelles de l'appareil du PSOE y sont hostiles sous le prétexte que Podemos défend le droit des différents peuples d'Espagne, et particulièrement de la Catalogne, à décider de leur avenir et à être consultés.

En cas de divergences au sein du PSOE, il est probable qu'on ira vers de nouvelles élections en mai. Les

sondages sont mauvais pour le PSOE, pires pour Ciudadanos, meilleurs pour le PP et encore meilleurs pour Podemos... Mais il faut se méfier des sondages...

L'émergence de forces politiques anti-austérité en Europe du Sud change-t-elle la donne dans l'Union européenne ?

La situation politique a bloqué les nouvelles mesures d'austérité que Bruxelles annonçait pour l'Espagne. Podemos va présenter le jour même de la constitution du nouveau Parlement, le 13 janvier, une nouvelle loi anti-austérité, condition pour appuyer éventuellement un possible gouvernement socialiste... On verra la réaction du PSOE. Cette nouvelle situation en Espagne va être un cauchemar pour Merkel et la Troïka. Si les socialistes n'appuient pas les positions de Podemos à ce sujet, leur base électorale va être encore plus déçue, car le programme social du PSOE pour les élections a été en grande partie copié sur celui de Podemos... En tout cas, il faut construire une grande alliance européenne contre cette politique d'austérité qui a d'ailleurs échoué.

Dans cette perspective la position gagnée par Podemos est très importante. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR DANIEL RALLET

ACTUALITÉ SYNDICALE

Entretien avec Valérie Sipahimalani

Janvier 2016, toutes les organisations syndicales s'interrogent ; les plus combatives prônent l'unité d'action... mais les vieux réflexes demeurent ; Valérie Sipahimalani, secrétaire générale adjointe de notre syndicat, fait le point sans détours.

Le mouvement syndical apparaît affaibli ; quelles initiatives prendre pour sortir d'une certaine impasse ?

J'aime bien cette question ! Si vous avez une recette clé en main, je la prends volontiers. Comment arriver à faire plier le gouvernement et obtenir des avancées sociales ? Comment rassembler le mouvement syndical pour établir un rapport de force digne de ce nom ? Avec la FSU, le SNES reste persuadé qu'il faut rassembler le mouvement syndical ; il s'était mandaté pour l'invention d'un nouvel outil syndical, qui pourrait rassembler FSU, CGT et peut-être Solidaires. Solidaires dit actuellement clairement son refus. Quant à la CGT, elle est toujours dans les soubresauts de la succession de Bernard Thibault. L'affaire est donc actuellement en panne, ce qui ne nous empêche pas de rechercher l'action unitaire à chaque fois que nous le pouvons. La décision de la CGT, de Solidaires et de FO de placer une action fonction publique le 26 janvier, date que l'intersyndicale luttant contre la réforme

du collège avait publiquement annoncée pour une action de grève, en dit long sur la façon dont les confédérations envisagent le travail avec la FSU. Elle montre aussi que le mouvement contre la réforme du collège, construit avec les collègues, sur le terrain, jour après jour, dynamique et inventif, fait des envieux, qui tentent d'y accrocher leurs wagons, au risque de mettre la dynamique en péril.

Dans les collèges, combattre la réforme qui se met en place est un enjeu primordial ?

La réforme est une coquille pédagogique vide, et une source infinie de tracasseries administratives. Et les collègues sont en train de découvrir qu'elle s'accompagne dans bon nombre d'établissements d'une baisse des moyens pour la rentrée prochaine. La mobilisation a fait sortir les hiérarchies de leur zone de confort, elle rend aux personnels la parole et l'expertise qui leur ont été confisquées pendant l'élaboration de la réforme par les autoproclamés experts du ministère. Le drame, c'est l'exposition au grand jour de l'incurie institutionnelle en matière de pédagogie, de didactique, et même de sociologie de l'éducation. Les résultats de la recherche sont totalement



Valérie Sipahimalani

Secrétaire générale adjointe du SNES-FSU

méconnus, jusqu'au plus haut niveau. Et la volonté d'aller vite, par exemple la mise en place de nouvelles structures et de nouveaux programmes sur les quatre niveaux du collège à la rentrée 2016, n'est pas compatible avec un service public d'éducation de qualité. C'est pourquoi l'enjeu est important : il faut que les choses soient dites par la profession, et le SNES a permis le lancement et la poursuite du mouvement.

Les syndiqués du SNES sont des fonctionnaires, alors carrières, pouvoir d'achat, ça les concerne ?

Les fonctionnaires ont perdu en pouvoir d'achat deux mois de salaire depuis 2000. Nos jeunes collègues stagiaires démarrent leur carrière avec un salaire de 1,1 SMIC, environ 1 400 euros net, avant le décompte de la mutuelle. Comment s'étonner de leurs difficultés à s'équiper et se loger ? Les retraités aussi ont vu une baisse conséquente de leurs revenus. Ce n'est pas juste. De même, l'accompagnement

des carrières est carent. Dans les collèges et lycées, mieux vaut tomber sur une direction convenable. Les conflits hiérarchiques se multiplient actuellement, néo-management oblige, et les ressources humaines sont totalement débordées.

C'est tout l'enjeu du travail syndical mené autour du protocole PPCR (Parcours professionnels carrières rémunérations) et de sa déclinaison dans l'éducation : améliorer le déroulement des carrières, tout en restant à l'offensive sur le point d'indice. C'est la FSU qui a obtenu le rendez-vous salarial de février, il ne faut pas l'oublier. ■



ACTEUR DÉSORMAIS INCONTOURNABLE DES POLITIQUES DE SANTÉ

La nébuleuse médico-sociale

Si on identifie communément, sans grande difficulté, la sphère sanitaire à travers l'hôpital, la médecine de ville, les professions paramédicales, c'est moins vrai du « nain », au regard des dépenses de l'assurance maladie, qu'est la sphère médico-sociale.

Cette sphère d'activité qui compte une multitude d'intervenants très divers structurés en associations variées, a su, pourtant, s'organiser pour devenir un acteur présent et conquérant de la démocratie sanitaire mise en place par le législateur. Elle est liée aux dispositifs d'aide sociale dont les droits sont liés à des besoins vitaux et à l'action sociale légale ou facultative. Souvent, à l'origine, les familles se sont regroupées pour répondre à l'urgence de la situation de handicap. C'est le cas par exemple des Associations de parents d'enfants inadaptés (APEI) qui ont pris en charge puis géré elles-mêmes les structures. On comprend ainsi mieux la devise du secteur : « *comprendre pour agir mieux* » qui part de la compréhension de la problématique fonctionnelle rencontrée avant d'agir.

La diversité s'explique par les publics concernés : la protection de l'enfance, les personnes âgées, handicapées et l'exclusion sociale, chacun concerné aussi par les politiques de prévention. Diversité qui s'explique par les modes de financement. Trois principaux : assurance maladie, départements, État. De même pour la tarification qui est variable, de la journée à des temporisations longues. On

y observe, à la différence de la sphère santé, une forte identité des gestionnaires. Ainsi, ce sont surtout des associations qui interviennent auprès des handicapés ; les services publics auprès des personnes âgées ; le privé lucratif pour les services à la personne.

Au total plus de 30 000 établissements et services dans le pays qui ont créé de nombreux emplois jusqu'à une date récente. Au point que dans beaucoup de territoires on a évoqué des gisements d'emplois, non délocalisables, pour les services à la personne et/ou à domicile. La stratégie ministérielle affichée du maintien à domicile des seniors et des patients continue d'alimenter cet espoir qui vire au cauchemar avec la crise actuelle des associations d'aide à domicile.

La nébuleuse médico-sociale s'est structurée face à la « gouvernance » des politiques de santé après plusieurs grandes lois. Quatre textes fondamentaux : la loi de juin 1975 qui fonde le secteur ; celle de 2002 qui réglemente (ouvertures/dotations...) ; celle de janvier 2005 « pour l'égalité des droits et des chances... » et celle de janvier 2009 dite HPST qui définit les programmes, schémas, instances y compris au plan régional. Dans le cadre des ARS (Agences régionales de santé)



© Jérôme Rommé/Fotolia.fr

chaque Région en plus de son projet décline un SROMS (Schéma régional d'offre médico-sociale) ; parfois des programmes spécifiques ; un PRIAC (Programme interdépartemental d'accompagnement des handicapés et de la perte d'autonomie). Elle réalise des appels à projet et conclut des CPOM (Contrats pluriannuels d'offre et de moyens). Sur les près de 174 milliards dépensés par l'assurance maladie en 2013, 17 Mds l'ont été pour le médico-social (8,4 pour les personnes âgées, 8,7 pour les personnes handicapées) et 155 Mds pour le sanitaire (79,2 en soins de ville ; 76,1 pour les établissements). [...] Nos congrès doivent intégrer une réflexion sur cette « sphère » qui intervient à côté du sanitaire, sur la perte d'autonomie dans toutes ses dimensions, la protection de l'enfance et les populations en difficulté sociale. ■

GEORGES BOUCHART

ENTRETIEN AVEC UN RESPONSABLE DE TERRAIN

Trois questions à M. Czajkowski

Quelles sont vos fonctions et activités ?

Je suis directeur général du Groupement Arras-Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais) de l'APEI (« les Papillons blancs ») et président de la Conférence de territoire littoral de l'ARS Nord-Pas-de-Calais. Le GAM est un groupement de coopération médico-social qui gère 21 établissements et services (ESAT, Foyers de vie, accueil de jour et accompagnement à domicile) et 450 salariés au service des personnes

accompagnées soit 1 105 places d'accueil pour enfants, adolescents et adultes en situation de handicap mental. La Conférence de territoire littoral rassemble les acteurs impliqués dans la santé et la sphère médico-sociale, rend des avis sur les dossiers locaux et organise des formations par exemple sur « l'accès aux soins » et « l'autisme » pour les deux dernières.

Quels problèmes rencontrez-vous ?

Nos ressources, limitées, proviennent de subven-



© DR

Un militant associatif, directeur d'une Association de Parents d'Enfants Inadaptés

tions de l'assurance maladie, de l'État, du conseil départemental et des activités des ESAT. Notre souci principal c'est le manque de places par rapport aux besoins : la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) du Pas-de-Calais recense 1 000 enfants et 5 000 adultes en attente, sans solution... situation difficile mise en évidence par le rapport Piveteau.

Nous avons le souci d'améliorer constamment la qualité des prestations rendues aux usagers des établissements et services ; nous voulons agir plus pour les « autistes », enfants, adultes et leurs familles, et répondre aux besoins des personnes handicapées vieillissantes et âgées.

Quel bilan faites-vous de la démocratie sanitaire ?

En positif, une certaine transparence qui oblige les décideurs à davantage de rigueur dans les choix et les délais, des rencontres régulières entre acteurs différents et le décloisonnement entre le domaine sanitaire et médico-social ainsi qu'entre personnes âgées et personnes handicapées. En négatif, la dimension consultative qui laisse les choix aux décideurs même s'ils sont éclairés et alertés par les avis émis. Enfin, nous craignons une centralisation de l'expertise au niveau des grandes métropoles dans le cadre du nouveau découpage régional incluant l'extension, pour nous, du champ de compétence de l'ARS à la Picardie. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR G. B.

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Un enjeu majeur dans la prochaine décennie

La France possède un potentiel de formations sanitaires et sociales de qualité qu'il faut renforcer, notamment en développant les formations existantes au niveau du lycée.

La plupart des formations du secteur sanitaire et social relèvent du ministère de la Santé et des Affaires sociales. Mais, il en existe dans le cadre de l'Éducation nationale. Elles jouent un rôle essentiel dans la construction des projets professionnels des jeunes ; ce sont des formations propédeutiques aux diplômes professionnels, à savoir :

- le bac professionnel ASSP (Accompagnement soins et services à la personne) ;
- le bac technologique ST2S (Sciences et technologies de la santé et du social).

Au-delà du bac, nous trouvons des diplômes professionnels :

- le BTS SP3 (Services et prestations des secteurs sanitaire et social) ;
- le BTS ESF (Économie sociale et familiale) ;
- le BTS diététique.

Dans le domaine sanitaire et social et de l'aide à la personne les créations d'emploi sont indispensables. La dernière enquête conjointe de la DARES et France Stratégie d'avril 2015 montre que le secteur de soins et d'aide à la personne est particulièrement dynamique et peu

soumis aux évolutions structurelles : Aides à domicile, aides-soignants et infirmiers figureraient ainsi parmi les métiers qui gagneraient le plus d'emplois à l'horizon 2022. « *Après une hausse de 350 000 créations nettes au cours des dernières décennies, ces professions en nécessiteraient 195 000 de plus quel que soit le scénario retenu.* »

Pour la prise en charge des personnes âgées, le BTS SP3S est un diplôme adapté. Ses titulaires peuvent notamment occuper l'emploi de responsable de secteur en service d'aide à domicile animant et coordonnant une équipe d'auxiliaires de vie ou d'aides à domicile. Le bac professionnel ASSP permet mieux maintenant à ses titulaires d'accéder aux diplômes d'aide-soignante et d'auxiliaire puéricultrice, mais ces diplômes doivent être revalorisés au niveau IV (bac) dans la logique de la reconnaissance du diplôme d'infirmier-e au niveau III (licence). C'est la condition pour que les institutions et leurs usagers puissent bénéficier de personnels qualifiés, formés et mieux rémunérés qui manquent cruellement aujourd'hui. ■

DOMINIQUE BALDUCCI

PETIT DÉCODEUR POUR NAVIGUER DANS LA NÉBULEUSE

► **Personnes âgées.** Intervention dans les EHPAD (Établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes), les foyers-logements, les SSIAD (Services de soins infirmiers à domicile), SAAD (Service d'aide et d'accompagnement à domicile), SPASAD (SSIAD + SAAD).

► **Enfance.** ASE (Aide sociale à l'enfance), MECS (Maisons d'enfants à caractère social), SAAD, foyers de l'enfance, PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse), AEMO (Action éducative en milieu ouvert), CEF (Centre éducatif fermé), CER (Centre éducatif renforcé).

► **Handicap.** Pour l'éducation spécialisée : CAMSP (Centre d'accueil médico-social précoce), CMPP (Centre médico-psychopédagogique), IME (Institut médico-éducatif), SESSAD (Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile), ITEP (Institut thérapeutique éducatif et pédagogique). Pour le travail : ESAT (Établissement et service d'aide par le travail), EA (Établissement adapté). Pour l'habitat : Foyers d'hébergement, SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale), foyers de vie. Pour les soins : FAM (Foyer d'accueil médicalisé), MAS (Maison d'accueil spécialisée), SAMSAH (Service d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé).

► **Personnes en difficulté sociale.** CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale), SAMU social, CSAPA (Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie), CAARUD (Centre d'accueil et d'accompagnement des risques pour usagers de drogues), ACT (Appartement de coordination thérapeutique), FJT (Foyers de jeunes travailleurs).

UN FIL CONDUCTEUR POUR LE CONGRÈS FÉDÉRAL

Les retraités se positionnent

À quelques jours du congrès fédéral de la FSU et après les congrès départementaux, les retraités du SNES font le point : la question du syndicalisme en France est primordiale. Les retraités ne désertent pas ce terrain et n'oublient pas qu'un mouvement syndical fort est indispensable pour aboutir à la satisfaction des revendications.

Le mouvement syndical, affaibli par ses divisions et ses effectifs insuffisants, a du mal à faire face aux conséquences des politiques d'austérité sur les salariés actifs et retraités. La FSU n'échappe pas à ce mouvement et si par exemple on peut se féliciter de la création du SNUTER, syndicat des personnels de la Fonction publique territoriale qui devient le troisième syndicat de la FSU, il est inquiétant de constater que plusieurs syndicats de la FSU perdent des adhérents. Le résultat des élections professionnelles qui diminue la représentativité de la FSU, modifie le rapport de forces au niveau intersyndical. Le syndicalisme est donc au centre des débats. Les retraités y prendront toute leur part en réfléchissant aussi à la place du syndicalisme « retraités » dans la fédération. Certains points vont concerner plus spécifiquement les retraités.

La baisse du pouvoir d'achat est liée à la logique des réformes successives des retraites et des mesures fiscales mises en œuvre. Les accords AGIRC-ARRCO vont peser lourd sur la situation des retraités du privé et polypensionnés actuels et futurs, lourds de menace sur l'ensemble des retraites. Le dernier rapport du COR, le panorama annuel sur les retraites de l'OCDE proposent de nouvelles régressions.

C'est, pour les plus de 65 ans, la mise en place d'un marché concurrentiel de la complémentaire santé, et pour tous la MGEN qui propose dorénavant une tarification par l'âge et selon le niveau de garantie. Coût financier important pour les retraités et les ayants droit dans l'accès à leur santé. La dernière étude du COR révèle que le coût moyen des complémentaires est de 1 860 € par an pour un ménage retraité contre 1 138€ pour un ménage non retraité. Rappelons que la FSU et le SNES demandent une couverture de tous les besoins de santé tendant vers un taux de remboursement de 100 % par l'assurance maladie.

Rappelons que le SNES et la FSU demandent une véritable revalorisation des pensions indexées sur les salaires : l'augmentation de 0,1 % des pensions en octobre relève plus du mépris que d'une politique de revalorisation.

Loi d'adaptation de la société au vieillissement : son financement, très insuffisant et non solidaire, repose uniquement sur la CASA des retraités imposables et laisse un reste à charge considérable pour les personnes concernées (coût des EHPAD et du maintien à domicile par exemple).

Rappelons que la FSU et le SNES demandent, dans le cadre du service public, des moyens conséquents, un financement solidaire au sein de la Sécurité sociale, une politique de recrutement, de formation et de qualification des personnels, et la représentation de la FSU dans les instances prévues par la loi.

Action

Depuis 2014, l'intersyndicale des « 9 » a inscrit ces revendications au cœur des actions des retraités. Face à la situation des retraités dont la paupérisation est désormais reconnue, l'intersyndicale qui s'est réunie le 18 décembre a décidé d'amplifier les mobilisations par deux initiatives :

- demande d'audience à M. Macron, ministre de l'Économie, en janvier, notamment sur la demande de rétablissement de la demi-part pour les veufs et veuves ;
- action sur le pouvoir d'achat à définir lors de la prochaine réunion intersyndicale, prévue le 29 janvier. ■

MARYLÈNE CAHOUET

Des questions de Congrès déjà abordées aux Journées d'automne (confer p. 10)



© DR

POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS

Haro sur les pensions

Pour toute réponse aux 100 000 cartes pétitions exigeant une véritable revalorisation du pouvoir d'achat des retraités, remises au président de la République, le gouvernement a octroyé une augmentation indécente des pensions à hauteur de 0,1 % à compter du 1^{er} octobre, soit 1 euro par tranche de 1 000 euros de pension.

Pour justifier cette attaque en règle du pouvoir d'achat des retraités le gouvernement met en avant l'indice des prix. Or, il y a plusieurs manières, même dans le cadre de la comptabilité nationale, d'aborder la notion de pouvoir d'achat.

L'indice des prix à la consommation...

Il est utilisé pour le calcul du pouvoir d'achat des ménages. Il est basé uniquement sur l'indice des prix à la consommation. Il ne tient pas compte des prélèvements sociaux et fiscaux alors que nous sommes dans une période qui a vu s'envoler ces prélèvements : suppression de la demi-part aux parents isolés ou veufs ayant eu un enfant, imposition de la majoration de 10 % pour les retraités ayant eu trois enfants, mais aussi augmentation conséquente des impôts locaux due au désengagement de l'État.

Où le revenu disponible brut...

Dans le cadre de la comptabilité nationale pour les mesures macroéconomiques du pouvoir d'achat des ménages, la notion de pouvoir d'achat est définie comme le pouvoir d'achat du « revenu disponible brut » des ménages. Il correspond à la part du revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne une fois déduits les prélèvements sociaux et fiscaux.

Le revenu disponible brut comprend les revenus d'activité (salaires et traitements bruts des ménages), les revenus du patrimoine hors plus-values (dividendes, intérêts et loyers) et les prestations sociales (allocations familiales, minima sociaux, pensions de retraite, indemnité de chômage...). Il est diminué des impôts et cotisations sociales versées. Pour les impôts, sont pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, les Contributions sociales généralisées (CSG) et la Contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).

L'évolution démographique, le nombre et la composition des ménages faussent en partie l'évolution de ces mesures. Nous pouvons dire que cette approche du pouvoir d'achat est plus proche de la réalité du niveau de vie des ménages, mais elle ne tient pas directement compte du niveau des prix à la consommation.

La mise en place d'un outil qui permette de mesurer véritablement le pouvoir d'achat de manière à assurer le maintien de ce dernier et de compenser les pertes accumulées depuis des années, est donc indispensable au moment où le COR prévoit une baisse en euros constants des pensions dès 2015 et qu'à terme elles ne vaudront plus, selon lui, qu'entre 45 % à 58 % du salaire moyen.

La seule parade efficace à ces prévisions est bien le retour de l'indexation des pensions sur les salaires. ■

J.-C. LANDAIS

AGENDA

- ▶ **Lundi 25 et mardi 26 janvier** : réunion des responsables académiques SNES retraités.
- ▶ **Mardi 26 janvier** : réunion FGR des syndicats nationaux adhérents de la FGR-FP.
- ▶ **Du lundi 1^{er} février au vendredi 5 février** : congrès national de la FSU.
- ▶ **Du 7 au 18 mars** : congrès académiques du SNES.
- ▶ **Lundi 7 mars** : CA-SFRN.
- ▶ **Du mardi 8 mars au jeudi 10 mars** : groupes de travail FGR-FP.
- ▶ **Lundi 14 mars** : SFRN.
- ▶ **Mardi 15 mars et mercredi 16 mars** : CDFN.
- ▶ **Du 28 mars au 1^{er} avril** : congrès national du SNES.
- ▶ **Mardi 5 avril et mercredi 6 avril** : CE-FGRP.

LE MOT DES TRÉSORIERS : AUX ANCIENNES ET ANCIENS, AUX NOUVELLES RETRAITÉES ET NOUVEAUX RETRAITÉS

Vous avez sans doute participé aux actions de votre syndicat ; en tout cas, vous avez pu les suivre au travers des publications : *L'US*, *L'US Mag*, *L'US Retraités* mais aussi celles de la FSU et de la FGR.

Forts de nos 7 394 adhérents retraités en 2014-2015, nous avons pu intervenir, lancer des actions, débattre aussi bien sur les dossiers concernant les retraités, leur situation et leur place dans la société – loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, loi sur la fin de vie... –, que sur ceux qui concernent

notre ex-métier et notre syndicat : réforme du lycée, réforme du collège, évaluation, pouvoir d'achat, retraites...

Les retraités du SNES se réunissent et discutent. Ils répondent aussi aux questions plus personnelles liées à la situation particulière de chacun. S'organisent aussi partout des rencontres amicales, des sorties culturelles, des conférences sur les faits de société.

C'est notre conception du syndicalisme retraités, traiter sérieusement les sujets de société,

les questions touchant le syndicalisme mais également rencontres amicales et débats. Pour développer notre action et faire prévaloir nos idées, nous espérons nous retrouver encore plus nombreux cette année, pour cela il ne faut pas hésiter à parler du SNES et à rappeler notre conception du métier et du syndicalisme. Plus nombreux, nous sommes plus forts. Alors continuez à vous syndiquer et invitez vos amis et anciens collègues à nous rejoindre.

GÉRARD, HUBERT ET GILLES

JOURNÉES D'AUTOMNE SFR-FSU 25 ET 26 NOVEMBRE 2015

Panser les plaies, et continuer à pe(n)ser !

Plus de cent personnes se sont réunies dans un contexte post-attentats pour penser et construire l'avenir pour les retraité-e-s et les actifs... Défi relevé. Brefs repères des temps forts.

Émotion partagée et volonté intacte d'agir pour nos valeurs communes ont été réaffirmées par Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU. Il faut une résistance collective au déferlement irrationnel. Si l'État dit protéger les citoyens par l'état d'urgence, cela n'empêche pas de se poser des questions sur la manière dont l'État protège les citoyens. Au lendemain de la journée d'action lancée par huit organisations de retraités⁽¹⁾, et en fin de débats sur des lois touchant les retraités et toute la société⁽²⁾, pas question de suspendre la mobilisation contre les politiques d'austérité, porteuses de divisions et de rejets.

Trois coups de projecteur sur des thèmes d'actualité

La démographie sanitaire, urgence à agir : 298 médecins pour 100 000 habitants en France, l'offre médicale y est plus faible

qu'elle l'était en 1985, soulignait l'intervenant. Le manque de médecins n'est pas simplement dû à une « mauvaise répartition », la pénurie s'accroît⁽³⁾ et les mesures volontaristes s'imposent pour que l'offre ne continue pas à piloter la réduction de la médecine de prévention, du travail mais aussi des soins...

Les retraites amplifient les inégalités entre hommes et femmes

Le bilan est inquiétant et le report de l'âge légal de la retraite frappe d'abord les femmes. Un enjeu, la place des droits directs par rapport aux droits dérivés/compensatoires dans le calcul de la retraite des femmes. Vous trouverez sur le site du SNES les démonstrations, chiffres et tendances à l'appui, des femmes syndicalistes et militantes FSU, CGT, ATTAC, Copernic réunies dans une table ronde, et leurs propositions⁽⁴⁾.

La réponse à l'urgence sociale comme moyen et comme solution

Thanos Contargyris a passionné l'auditoire sur l'expérience grecque. En France comme en Grèce la mobilisation est essentielle. C'est ce qu'a conclu la table ronde intersyndicale organisée par la FSU (CGT, FGR-FP +...). Continuer de vivre, c'est continuer de lutter et de militer pour répondre à l'urgence sociale et donner ainsi leur sens aux valeurs que nous défendons. Pour les participants, le congrès de la FSU sera un outil pour porter ces ambitions. ■ **MIREILLE BRETON**

(1) Les organisations du 24 novembre UCR-CGT, FO, Solidaires, CFE-CGC, SFR-FSU, UNAR-CFTC, UNRPA-LSR.

(2) Loi d'adaptation de la société au vieillissement et loi santé.

(3) La démographie médicale à l'horizon 2030 : www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/er679.pdf.

(4) Site SNES, espace « Retraités », rubrique « Dossiers et documents ».

ANGERS 9 ET 10 DÉCEMBRE 2015

« Nous sommes le SNES »

85 participants venus de partout et même de fort loin, de la Guadeloupe et de la Martinique par exemple – un accueil impeccable par les camarades d'Angers – un jour et demi de débats intenses, conviviaux et variés : c'était l'AG annuelle des retraités du SNES. Témoignage du délégué franc-comtois.



La première demi-journée est bien sûr consacrée à l'analyse de la situation : le 13 novembre et ses suites, le premier tour des Régionales sont au menu. Marylène Cahouet questionne : sommes-nous « en guerre » ? Vers quelles dérives va-t-on avec l'état d'urgence ? Pourquoi beaucoup de jeunes votent-ils pour le FN ? Ce parti se banalise-t-il ? Dans ce contexte, nous avons eu raison de – nous – manifester le 24 novembre affirme-t-elle. Le constat est souvent amer : depuis des années, nous,

L'AG d'Angers, témoin de la vitalité des retraité(e)s du SNES

les retraités syndiqués, avons l'impression de radoter, d'ouvrir les mêmes débats, de poser les mêmes questions, d'avancer des solutions sans que des réponses pertinentes soient apportées, entre autres, par les ministres concernés.... Quelles sont nos responsabilités d'enseignants, de syndicalistes, enchaîne Frédérique Rolet ; elle évoque la grève à venir en janvier, la difficulté de mobiliser. Elle revient sur un constat : nos jeunes collègues ne veulent plus être profs toute leur vie...

Le débat rebondit : travailler, changer de travail, partir en retraite, être en retraite... Dans quelle société ? La réponse semble évidente pour tout le monde : retraités et actifs doivent contribuer ensemble à la faire évoluer. Affirmer que la retraite est un

salaires continué, qu'un système de santé correct concerne tous les Français décidément les « seniors » radotent ! Euh, pas vraiment... Ce ne seraient pas plutôt les néolibéraux ?... La rengaine néolibérale, Christian Laval⁽¹⁾ va la disséquer : depuis les années 1980, le capitalisme s'est radicalisé, nous privant de tout autre avenir que celui qu'il promet. Dans la discussion qui suit tout sera évoqué, de la maîtrise du temps à celle de l'espace urbain, de la consommation à la propriété intellectuelle, du rôle de l'État aux militantismes qui permettraient de mieux encore déconstruire « *les crapuleries intellectuelles des princes qui nous gouvernent* » et de faire avancer nos propositions.

On va radoter encore le mercredi après-

midi (finalement, c'est sympa) en analysant notre activité syndicale locale. J'aurais dû aussi rapporter les échanges plus que denses à propos de l'évolution de la MGEN, du congrès FSU ou de la FGR. Jeudi, 18 heures : les débats prennent fin ; j'ai pris douze pages de notes et retenu la remarque d'une camarade : « *nous retraités, nous sommes le SNES, et pas uniquement pour coller des enveloppes !* ». ■

ROBERT LOMBARD

SNES-Retraité 90 (Territoire-de-Belfort)

(1) Christian Laval : sociologue, enseignant-chercheur à Paris X-Nanterre a publié en 2014 avec le philosophe Pierre Dardot *Commun/ Essai sur la révolution au XXI^e siècle* (édition de La Découverte).

ENTRETIEN

Se manifester toujours

Dans ce contexte de tensions pesantes, les retraités doivent se faire entendre malgré tout. Confirmation bretonne par Joël Bouglouan, responsable de la section SNES-Retraité du Morbihan.

Comment la journée d'action du 24 novembre 2015 a-t-elle été préparée ?

Dans le Morbihan, les organisations CGT, FSU, FO, FGR-FP et LSR se sont rencontrées le 10 novembre. Elles ont décidé de ne pas multiplier les initiatives mais d'être présents le matin à Lorient devant l'hôtel des finances, pour mettre l'accent sur les mesures fiscales injustes frappant les retraités, et l'après-midi à Vannes, devant la Direction départementale des finances publiques (DDFP) avec une audience. Nous avons rapidement diffusé un appel dans nos réseaux.

Les médias régionaux ont été invités dans les locaux de la FSU. L'urgence sociale n'attendant pas, nous avons décidé, malgré le contexte, de maintenir notre dispositif. Seul *Le Télégramme* s'est déplacé, il a bien informé.

Qu'en a été le déroulement ?

Environ 150 retraités étaient présents devant l'hôtel des finances de Lorient, fermé pour des raisons de sécurité ! 200 salariés, dont des retraités, étaient réunis plus tôt, devant le bureau du député socialiste Rouillard à l'appel de la CGT Arsenal, ils nous ont rejoints. Au final 450 manifestants ont traversé Lorient pour se rendre à la sous-préfecture. Le long du parcours nous

avons diffusé un tract expliquant les revendications des retraités. L'après-midi à Vannes, nous étions une cinquantaine devant la Direction départementale de la Fonction publique, elle aussi fermée.

Nous avons cependant été reçus pendant une heure, nos interlocuteurs ont dit recevoir beaucoup de réclamations de la part des retraités et insisté sur le fait que les personnels des services ne sont en rien responsables « des multiples couacs », la baisse des effectifs (- 2 500 par an, - 25 % en dix ans) conduit à une dégradation du service. Le directeur du cabinet du préfet nous a également reçus.

Quels enseignements en tires-tu pour la suite ?

Le 24 s'inscrivait dans une mobilisation démarrée le 3 juin 2014, 100 Morbihanais ont participé à la manifestation parisienne, poursuivie le 17 mars 2015 : 350 retraités dans les rues de Lorient ; elle s'est prolongée par la campagne de la carte pétition : 1 354 signatures dans le 56. Le 24 aura une suite. Notre inter-syndicale, à géométrie variable, s'est renforcée. Il va nous falloir faire preuve d'imagination pour ne pas répéter le même type de mobilisation et ne pas affaiblir son ampleur. ■

PROPOS RECUEILLIS

PAR JEAN-LUC LE GUELLEC



© DH

Sous le chapeau,
un breton,
Joël Bouglouan

INDISPENSABLES ET INÉGALITAIRES

Les complémentaires santé : faut-il avaler la pilule ?

Le désengagement de l'assurance maladie du remboursement des soins courants et donc l'augmentation du « reste à charge », comme la multiplication des dépassements d'honoraires médicaux et le coût de certains soins (dentaires, audioprothèses...), ont permis aux complémentaires de prospérer jusqu'à se rendre indispensables.

Dossier réalisé par Jean-Pierre Billot, Georges Bouchart, Marylène Cahouet, Françoise Eiden, Michèle Olivain, Daniel Rallet, Jean-Louis Viguier

1^{ER} JANVIER 2016 : APPLICATION

Une mise en ca

Dans ce contexte nouveau qui consacre la

L'ANI (Accord national interprofessionnel) signé par trois organisations patronales (MEDEF, CGPME, UPA) et trois syndicats (CFDT, CFE-CGC, CFTC) – désapprouvé par le SNES et la FSU – a été transcrit dans une loi promulguée en juin 2015 ; elle s'applique au 1^{er} janvier 2016. La loi généralise les « complémentaires de santé » collectives et obligatoires pour les salariés du privé. L'employeur finance à 50 % leur adhésion en bénéficiant de substantielles exonérations fiscales et sociales (évaluées à près de 5 milliards). Pour les fonctionnaires, le choix reste facultatif. Or, actuellement, l'employeur public ne finance en moyenne que 3 % de la complémentaire, soit, concrètement, moins de 6 € par an et par agent pour la moitié d'entre eux.

Un marché concurrentiel où le lobby des assureurs est à la manœuvre

Cette assurance complémentaire s'est étendue à

Les retraités,
appât pour les mutuelles



© Comugnero Silvana / Fotolia.fr

DE L'ANI

use des principes de la mutualité

En face de la marchandisation de la santé, il est important de réinterroger non seulement la mutualité mais aussi la Sécurité sociale.

l'ensemble de la protection sociale (prévoyance, santé, retraite), les assureurs privés ont fait reculer les mutuelles et les institutions de prévoyance. Ils ont pénétré le marché des contrats collectifs d'entreprise et manœuvrent pour ouvrir le secteur de la Fonction publique à la concurrence, menaçant la protection sociale des fonctionnaires.

Deux logiques désormais en concurrence

Celle, solidaire, collective, des mutuelles régies par le code de la Mutualité s'inspirant des bases de la Sécurité sociale – « *on reçoit selon ses besoins, on donne selon ses moyens* » – et celle, assurantielle basée sur le risque, individualisée, qui segmente la population selon ses propres critères.

La mise en concurrence des organismes sape les solidarités car la sélection par le risque, valeur fondamentale du marché, pénalise les retraités, les personnes aux revenus modestes, les chômeurs : leurs cotisations ne sont plus proportionnelles au revenu et ce pour des prestations inégales. La couverture santé par des complémentaires mises en concurrence est inéluctablement inégalitaire.

Les quelques mutuelles qui défendent encore les valeurs de solidarité sont amenées à prendre des décisions contraires à ces valeurs. D'où l'émotion suscitée par les nouveaux tarifs de la MGEN.

Enfin, ces organismes tentent d'étendre leur mainmise sur l'organisation de la santé en s'inscrivant, par exemple, dans la loi sur les réseaux de soins qui renforce le

pouvoir des assureurs sur les professionnels de la santé.

Une reconquête de l'assurance maladie dans une Sécurité sociale gérée démocratiquement

est nécessaire, conformément à nos mandats de congrès. Il nous faut approfondir notre réflexion dans le contexte nouvellement imposé. Il faut aussi agir et travailler à des convergences syndicales, citoyennes, ouvertes aux acteurs attachés à un système de santé et de protection sociale de haut niveau offert à tous, comme le demandent les signataires de la « Charte pour l'avenir du système de santé » (Pr. Grimaldi, D. Tabuteau, F. Pierru, etc.), et la « Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité ». ■



© DR

Didier Tabuteau, un infatigable combattant de l'accès aux soins pour tous

ENTRETIEN AVEC DIDIER TABUTEAU

Une évolution inquiétante sans aucun débat

Titulaire de la chaire Santé à Sciences Po-Paris, Didier Tabuteau⁽¹⁾ s'interroge sur l'absence de débat public concernant la montée des inégalités liée à la mise en concurrence des complémentaires santé.

Pourquoi des complémentaires santé ?

À la Libération, on a créé un système dual avec une Assurance maladie obligatoire (AMO) et un ticket modérateur de 20 % relevant de complémentaires historiques – les mutuelles – ou nouvelles – les institutions de prévoyance gérées par les partenaires sociaux comme la Sécurité sociale. Jusqu'aux années 1980, ces deux éléments se sont développés en parallèle, les complémentaires étant alors les premiers défenseurs de la Sécurité sociale.

Quelles transformations ont modifié la donne ?

D'abord les difficultés économiques accompagnées de la montée d'une idéologie libérale hostile aux prélèvements obligatoires ont creusé les déficits et conduit à un désengagement de la Sécurité sociale. Le taux de remboursement global de l'AMO reste satisfaisant (76 %) mais dissimule deux taux bien différents : pour 80 % des dépenses (hospitalières et ALD) il reste élevé, tandis que pour les soins courants il est passé en dessous des 50 %. Pour ceux-ci, qui concernent la majorité de la population, les complémentaires sont devenues essentielles.

Seconde évolution, institutionnelle : la loi de 2004 qui a créé l'UNOCAM⁽²⁾ qui rassemble mutuelles, instituts de prévoyance, sociétés d'assurances, devenues du fait du droit européen des concurrentes.

Aujourd'hui, 96 % de la population est couverte par des complémentaires : on a encore moins de scrupules à transférer des dépenses de l'AMO vers celles-ci. Mais avoir une complémentaire ne veut rien dire : entre le salarié bénéficiant d'une complémentaire d'entreprise satisfaisante financée en grande partie par l'employeur et un individu obligé de financer lui-même un contrat individuel, les protections et les coûts sont très différents.

Pourquoi dites-vous que la concurrence conduit à deux conséquences inéluctables : la sélection par les risques et la destruction des solidarités ?

Le désengagement de l'AMO a trois effets :

- il pénalise les revenus les plus faibles, car contrairement à la CSG et aux cotisations sociales, le prélèvement n'est pas proportionnel aux revenus, même pour les complémentaires les plus vertueuses ;
 - il pénalise les familles car à la différence de la Sécurité sociale la cotisation augmente avec le nombre de personnes à charge ;
 - il pénalise les populations les plus âgées car le montant de la cotisation progresse avec le risque, c'est-à-dire l'âge. Les mutuelles les plus solidaires au niveau intergénérationnel perdent de l'influence car les plus jeunes vont vers les assurances qui pratiquent des tarifs plus attractifs pour eux.
- Plus les complémentaires deviennent indispensables, plus elles deviennent inégalitaires. Mises en concurrence, les complémentaires ont des frais de gestion considérables : 7 milliards soit l'équivalent du déficit de l'AMO.



© DR / Fotolia.fr

Les mutuelles dans la tourmente

La loi issue de l'ANI (2013) généralise une couverture complémentaire financée à 50 % par l'employeur pour tous les salariés. Elle laisse de côté étudiants, chômeurs, retraités et fonctionnaires. Les bénéficiaires, 4 millions de personnes, âgées de 20 à 60 ans (des « bons risques »), vont délaissé les contrats individuels et renchérir le coût de ceux-ci, notamment pour les retraités.

Cette évolution se fait sans aucun débat politique, contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres pays. ■

(1) Publications pour le grand public : *Démocratie sanitaire. Les nouveaux défis de la politique de santé*, Odile Jacob, 2013 ; *Manifeste pour une santé égalitaire et solidaire*, André Grimaldi, Didier Tabuteau, François Bourdillon, Frédéric Pierru, Olivier, Lyon-Caen, Odile Jacob, 2011.
(2) Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire.

LE RÉGIME LOCAL D'ALSACE-MOSELLE EN DANGER D'ANI

En Alsace-Moselle, grâce à une cotisation supplémentaire obligatoire de 1,5 % prélevée sur le salaire brut et sans plafonnement pour les plus hauts salaires, le régime local d'assurance maladie permet aux assurés sociaux (actifs, retraités, chômeurs, invalides...) et à leurs ayants droit de bénéficier d'un remboursement se rapprochant de 100 % de leurs dépenses de santé.

Seuls les salariés financent l'intégralité de la part complémentaire de ce régime ; ils en assurent la gestion.

En l'état, le projet de décret ne tient pas compte de cette situation et surtout ne prévoit pas le partage à 50/50 du financement de la complémentaire obligatoire. Pire, au regard de la proposition du ministère, les salariés affiliés au RL prendraient en charge 86 % de la cotisation à la complémentaire.

LES ASSUREURS À L'ASSAUT

La concurrence avance, la solidarité recule

Suite à la loi issue de l'ANI (2013), le lobby des assurances a mené une campagne pour lever les obstacles à la concurrence qui protégeaient encore par exemple les instituts de prévoyance⁽¹⁾ ou les mutuelles.

En application du droit européen, ils ont obtenu que le Conseil constitutionnel censure les clauses de désignation qui permettaient aux partenaires sociaux de désigner un institut de prévoyance, en général au niveau de la branche, après avoir défini les garanties et les prix.

Les entreprises sont donc tenues de lancer un appel d'offres avec mise en concurrence des candidats, les partenaires sociaux pouvant seulement faire une recommandation sans que les entreprises soient obligées de la suivre.

Comme l'indique le rapport Libault⁽²⁾, la concurrence va entraîner nombre d'effets pervers : abandon des solidarités de branche, désavantageant les entreprises qui présentent de mauvais risques (salariés plus âgés, choix du niveau minimal de garantie du fait de la concurrence par les prix, avec possibilités de sur-complémentaires selon les entreprises), mais augmentation paradoxale des prix du fait des coûts de promotion, sélection des risques consubstantielle à toute activité d'assurance.

En effet l'assureur qui ne sélectionne pas ou mal ses risques sera en difficulté vis-à-vis de ses concurrents. L'objectif de la différenciation tarifaire est d'attirer les « bons risques » (par exemple les

jeunes) et d'éloigner ou de faire payer les « mauvais risques » (par exemple les vieux). Reste aux assureurs à éliminer les blocages à la concurrence dans la Fonction publique. Ils semblent influents auprès du ministre Macron puisque deux articles introduits subrepticement dans le projet de PLFSS 2016 dynamitent le système mutualiste dans la Fonction publique : l'un tendant à remettre en cause les systèmes de délégation et de référencement des mutuelles, l'autre pour créer un contrat spécifique pour les retraités de plus de 65 ans, bénéficiant d'un crédit d'impôt et ouvert aux apprentis des assureurs.

Les mutuelles sont dans une position intenable puisque pour survivre à la concurrence elles doivent pratiquer les mêmes règles que leurs adversaires, c'est-à-dire renoncer progressivement à leurs valeurs, mais sans avoir leur puissance commerciale et financière.

Si le dilemme est entre disparaître aujourd'hui ou se transformer en son contraire, alors cela mérite une réflexion stratégique pour sortir du piège. ■

(1) Pour les instituts de prévoyance, voir article page 17.

(2) « Rapport sur la solidarité et la protection sociale complémentaire collective », septembre 2015.

RÉFORME TARIFAIRE DE LA MGEN

Forte émotion chez les retraités

Les valeurs fondatrices de la MGEN, liberté de choix, solidarité intergénérationnelle, démocratie interne et indépendance, sont mises à mal par les choix de la mutuelle face aux directives européennes et aux lois promulguées par les gouvernements successifs.



La solidarité intergénérationnelle à mal

La complémentaire santé MGEN fondée sur la solidarité intergénérationnelle, « *chacun cotise suivant ses moyens et reçoit selon ses besoins* », renonce progressivement à certains de ces principes fondateurs pour survivre à la concurrence exacerbée des grands groupes privés.

Ce changement de logique a commencé dès 2008. Piégée par le référencement concédé par le gouvernement, la MGEN modifie le pourcentage des cotisations des actifs et des retraités. En 2012 elle propose une nouvelle tarification pour les jeunes actifs de moins de 30 ans. Enfin pour faire face aux conséquences de l'application de la loi issue de l'ANI (Accord national interprofessionnel), elle a choisi de s'adapter en instaurant une tarification à l'âge et

en refondant complètement son offre. Quatre paniers de soins peuvent être choisis : MGEN Initiale pour les moins de 35 ans, Équilibre, Référence et Intégrale ; les cotisations varieront en fonction de l'offre choisie par le mutualiste, de sa catégorie (actifs, retraités) et de son âge.

Ainsi les retraités voient au 1^{er} janvier 2016 l'ancienne offre globale transformée en option Référence (même prestation, paraît-il, avec quelques améliorations renforcement dentaire et optique) ; ils subiront une augmentation moyenne de plus de 15 % d'abord au-delà de 60 ans puis à partir de 70 ans l'augmentation est de 17,89 % et pour ceux qui bénéficient du supplément familial pour avoir élevé trois enfants ou plus l'augmentation est de 29,6 % !

La lettre d'information envoyée aux adhérents est peu éclairante. Toutes ces décisions ont été prises sans information suffisante des adhérents. Un débat préalable en AG statutaire aurait peut-être permis de mettre en évidence d'autres pistes possibles.

Cette évolution imposée ne correspond plus ni à la solidarité intergénérationnelle, ni à la démocratie mutualiste qui selon le principe « *un homme, une femme, une voix* » permet à tous de participer à des assemblées générales pour débattre de l'avenir.

Ainsi, effet pervers du choix fait par la MGEN, le périmètre de la mutualisation va encore se rétrécir et laisser la part belle aux organismes privés lucratifs. ■

PETITE HISTOIRE DES COMPLÉMENTAIRES

- ▶ **1945** : création de l'Assurance maladie obligatoire (AMO), avec un régime général couvrant tous les salariés. Les mutuelles rejettent l'idée du Caisse unique et craignent de disparaître.
- ▶ **1947** : la Mutualité reconnaît formellement la Sécurité sociale ; en contrepartie, elle obtient le droit de gérer certains de ses organismes (les mutuelles de fonctionnaires gèrent le régime obligatoire d'assurance maladie des personnels).
- ▶ **1987** : début du désengagement de l'AMO avec le plan Seguin.
- ▶ **1992** : directive européenne sur les assurances qui considère les complémentaires santé non comme des institutions de sécurité sociale mais comme des entreprises commerciales relevant du droit de la concurrence.
- ▶ **1999** : création de la CMU complémentaire (CMU-C) sous condition de ressources.
- ▶ **2001** : refonte du code de la mutualité en 2001 pour transposer les directives européennes de 1992 et modifier les règles applicables aux organismes mutualistes pour les aligner sur celles des assurances.
- ▶ **2004** : création d'une Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) pour les personnes dont les ressources sont légèrement supérieures au plafond fixé pour l'attribution de la CMU-C.
- ▶ **2000-2010** : l'activité des complémentaires augmente de 80 %. Le mouvement de concentration (974 organismes en 2013 contre 657 en 2005) touche surtout les mutuelles.
- ▶ **2016** : entrée en vigueur de la généralisation de la couverture complémentaire pour les salariés du privé.

POUR VOIR CLAIR DANS LE DISPOSITIF ACTUEL

Récapitulatif des forces en présence

La loi ouvre la voie à la concurrence. Les organismes à but non lucratif semblent tenir le haut du pavé, ils ne résisteront pas longtemps à l'assaut des assurances.

Trois types d'organismes

- Les entreprises d'assurance, régies par le code des assurances.
- Les mutuelles qui relèvent du code de la mutualité sont des organismes à but non lucratif. Les membres de leurs structures de gouvernance sont élus par les sociétaires.
- Les institutions de prévoyance (IP), régies par le code de la Sécurité sociale, également à but non lucratif. Administrées paritairement par les partenaires sociaux. Elles gèrent essentiellement des contrats collectifs mis en place par accords de branche ou d'entreprise. Les mutuelles (17,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires) devancent les assurances (9,2) et les IP (5,8).

Deux types de contrats, collectifs et individuels

Les contrats collectifs (d'entreprise et de branche) sont rendus obligatoires au 1^{er} janvier 2016. Ils sont moins chers car financés en

partie par l'employeur et résultent d'une négociation collective. Les salariés partant en retraite peuvent bénéficier d'un « contrat de sortie » avec les mêmes garanties mais subissent une hausse de leur tarif (qui ne peut excéder 50 %) et ne bénéficient plus du financement de leur employeur.

L'assurance complémentaire santé peut être souscrite à titre individuel. Elle s'adresse principalement aux étudiants, aux fonctionnaires, aux chômeurs et aux retraités (ceux qui renoncent à souscrire un contrat de sortie, et tous les autres). Elle est plus chère qu'un contrat de groupe.

Des communes mettent en place des contrats collectifs pour leurs résidents qui supportent la cherté des contrats individuels.

Les contrats collectifs représentent 44 % des primes collectées et les contrats individuels 56 %, dont la plus grande partie est assurée par les mutuelles et les assurances. ■

POUR NE PAS CONCLURE

Un débat public pour reconquérir la Sécu

La complémentaire santé permet à la Sécurité sociale de se désengager encore plus et au marché de se développer, avec des « prélèvements obligatoires privés, inégalitaires et inefficients » selon la formule du sociologue Frédéric Pierre.

Les nouveaux tarifs de la MGEN, qui varient selon l'âge et le niveau de garantie, ont provoqué une émotion légitime chez les retraités du SNES. Les cotisations des fonctionnaires ne bénéficient pas d'une contribution réelle de leur employeur, contrairement aux salariés du privé : un facteur de plus qui obère le pouvoir d'achat.

La mutualité propose un crédit d'impôt. Qu'en penser ? La solidarité, notamment intergénérationnelle, est gravement menacée. La complémentaire santé est devenue un marché qui se segmente au gré des intérêts particuliers. Pour un modèle sanitaire plus égalitaire et plus solidaire, quelles revendications, quelles alliances pour mener une bataille commune pour ce bien commun : la santé ? Un débat public est nécessaire. La FSU revendique l'accès aux soins pour tous, la couverture de tous les besoins de santé en tendant vers un taux de remboursement de 100 % des soins médicaux. Comment atteindre cet objectif ? Ce n'est plus une question pour l'avenir, c'est pour aujourd'hui.

Les complémentaires sont utiles si elles sont solidaires et s'occupent pleinement de la prévoyance. Quels combats à mener pour neutraliser les effets délétères de la concurrence ? Sachant que le lobby des assureurs a l'oreille de Bercy, comme l'a montré l'offensive dans le projet de PLFSS 2016 contre la mutualité des fonctionnaires.



Lormond (Gironde)
Musée de l'assurance Maladie ;
prière de ne pas confondre un musée pour la Sécu et la Sécu au musée !

La réponse unitaire (mutualité/intersyndicale) a permis d'y faire face mais partiellement. La question va revenir, on voit aussi comment la concurrence induite par l'arrêt du Conseil constitutionnel (2013) va détruire des solidarités pour les salariés du privé. Il est temps de remettre en cause le modèle libéral patiemment mis en place depuis l'application du droit européen dès les années 1990.

La question des financements solidaires, fondés sur une meilleure répartition des richesses, avec des prélèvements obligatoires publics, proportionnels aux revenus, socialement justes, est primordiale. Il est temps de reprendre le principe « je cotise suivant mes moyens, je suis soigné suivant mes besoins ». Il est temps que les salariés, les citoyens en débattent pour que la reconquête démocratique de la Sécurité sociale ne soit pas un vain mot. ■

ALLOCATION PERSONNALISÉE À L'AUTONOMIE (APA)

Quoi de neuf ?

L'adoption de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement le 14 décembre 2015 met en avant la volonté de préserver au mieux l'autonomie des personnes âgées en répondant à l'une de leurs préoccupations principales : vieillir chez elles, dans de bonnes conditions.

La loi propose une revalorisation des plafonds d'aide pour l'ensemble des bénéficiaires de l'APA à domicile. L'APA, comme toutes les autres aides mentionnées ici, est versée par le conseil départemental ; son montant est calculé en fonction des ressources, du niveau de perte d'autonomie (GIR). Le dossier est à retirer, comme pour la plupart des aides aux personnes âgées, auprès des services du conseil départemental de résidence⁽¹⁾.

Les aides sont plafonnées ; les montants attribués ne peuvent actuellement pas dépasser⁽²⁾ :

- GIR 1 : 1 706,47 € au lieu de 1 312,27 (1/04/2015) ;
- GIR 2 : 1 383,14 € au lieu de 1 125,14 (1/04/2015) ;
- GIR 3 : 1 004,19 € au lieu de 843,46 (1/04/2015) ;
- GIR 4 : 669,45 € au lieu de 562,57 (1/04/2015).

Les bénéficiaires de l'APA pourront, en 2016, obtenir une heure d'aide à domicile supplémentaire par jour pour les personnes les plus dépendantes et d'une heure par semaine pour les personnes ayant une perte d'autonomie réduite.

En définitive les critères retenus ont pour objet d'augmenter le nombre d'heures d'aide à domicile, de réduire le niveau de participation financière restant à charge par la baisse du ticket modérateur et d'exonérer de toute participation financière l'ensemble des bénéficiaires de l'ASPA (minimum vieillesse). Cette loi prévoit également de soutenir le développement des Services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) ce qui devrait faciliter les démarches, soins et aide à domicile réalisés par le même organisme avec un même interlocuteur. Ces mesures doivent être financées à partir des recettes de la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA). ■

(1) Pour plus de précisions, voir *Retraités, connaissez vos droits et les faire respecter*, « Les mémos du SNES » (partie II, ch. 2, p. 24 à 28). Vous avez reçu le mémo en septembre 2015 ; vous pouvez le consulter en ligne sur www.snes.edu dans l'onglet « Retraités/vie pratique/dossier et documents ».

(2) Voir : www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr.

Dans cette rubrique, Marie-Louise Billy et Robert Jacquin vous répondent. Envoyez vos questions à *L'US-Retraités*, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou par mail à enretraite@snes.edu. Permanence téléphonique les jeudi et vendredi : 01 40 63 27 32 et 01 40 63 27 31

RÉNOVATION DES BÂTIMENTS : DES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Pour l'efficacité énergétique

Depuis novembre 2007 (Grenelle de l'environnement), des exigences de performances énergétiques sont imposées lors de la rénovation des bâtiments existants. Les derniers décrets d'application sont maintenant tous parus.

Les mesures s'appliquent pour tous les bâtiments dont la surface est inférieure à 1 000 mètres carrés, aux bâtiments de surface supérieure si le devis des travaux de rénovation sont inférieurs à 25 % de la valeur estimée du bâtiment, et à ceux dont la date d'achèvement est antérieure à 1948. L'installation ou le remplacement d'un élément – d'isolation, de chauffage, de production d'eau chaude – doivent répondre à des performances minimales. De plus la réglementation thermique globale stipule que la consommation d'énergie primaire du bâtiment après travaux doit être inférieure à une consommation d'énergie de référence⁽¹⁾.

Un audit énergétique pour les copropriétés de plus de 50 lots équipées d'un chauffage collectif doit être réalisé avant le 1^{er} janvier 2017 pour les bâtiments dont la date de dépôt de demande de permis de construire est antérieure au 1^{er} juin 2001 (décret du 27 janvier 2012). L'arrêté d'application du 28 février 2013 en fixe les modalités de réalisation. En assemblée générale, les copropriétaires votent la réalisation de l'audit énergétique à la majorité simple ; l'auditeur (expert ou société agréés) est sélectionné après mise en concurrence. Il recueille auprès du syndic les informations permettant d'apprécier la qualité thermique de la copropriété. Il réalise une simulation énergétique de la copropriété émet des recommandations et des propositions. Les copropriétaires se prononcent sur la réalisation de travaux d'économie d'énergie suite à la présentation d'un rapport synthétique de l'audit énergétique ; un vote de l'assemblée générale peut conduire à décider d'un plan de travaux d'économie d'énergie ou à conclure un contrat de performance énergétique avec une entreprise chargée des travaux et de l'exploitation qui garantit sur la durée du contrat un niveau de consommation d'énergie. Une fois ce diagnostic de performance énergétique collectif réalisé, il ne sera plus nécessaire pour chacun des copropriétaires de le refaire en cas de location ou de vente de son logement.

Des aides financières individuelles⁽²⁾ sont attribuées selon la situation personnelle ; certaines aides peuvent être cumulées. L'éco-prêt à taux zéro est accessible à tous les propriétaires, il permet de bénéficier d'un prêt d'un montant maximal de 30 000 euros. Un éco-prêt copropriétés est réservé aux syndicats de copropriétaires ; son montant maximum est de 10 000 euros par logement pour une opération de rénovation ; il peut aller jusqu'à 30 000 euros pour trois opérations. Par ailleurs, le crédit d'impôt permet de déduire 30 % des dépenses d'équipement et/ou de main-d'œuvre pour certains travaux énergétiques (montant des dépenses éligibles, plafonné à 8 000 euros par personne) et majoré de 400 euros supplémentaires par enfant à charge. ■

(1) Voir www.rt-batiment.fr, site commun ADEME et ministère de l'Écologie.

(2) Voir www.renovation-info-service.gouv.fr/mes-aides-financieres pour le type d'opérations et le montant des aides.

« **DONNEZ-MOI UN MUSÉE ET JE LE REMPLIRAI** » Pablo Picasso

Pablo Picasso : présent !

Le jeune Picasso dérangeait en affirmant que « *tout acte de création est d'abord un acte de destruction* » et il fut conspué, rejeté, incompris. Des milliers de musées accrochent ses toiles dans le monde aujourd'hui. Rappelons-nous aussi que le rapport des renseignements généraux de mai 1940 (avant « Vichy ») a conclu au refus de la naturalisation française de ce « peintre soi-disant moderne ». L'auteur qui exposait alors Guernica n'allait pas faire un bon Français !



Les demoiselles d'Avignon, un tableau référence

Échos d'une visite au musée Picasso-Paris

! Picasso ! 70 ans de créations

Des retraités du SNES-Créteil ont fait ensemble la visite du musée Picasso dans l'hôtel « Salé », ancien hôtel particulier du Fermier général des Gabelles : un parcours résolument pédagogique et chronologique.

Les œuvres de jeunesse montrent l'abandon progressif des coloris vifs et la montée des tonalités douces de bleu et de rose. Puis le jeune Picasso commence à déformer les corps... C'est alors le volume (dans ses trois dimensions) qui s'impose. Les collages, les pliages, les reliefs marquent une nouvelle orientation de sa création. Le cubisme suit : Picasso et Braque déconstruisent, décomposent les formes rendant la lecture très difficile... mais il existe toujours une (ou des) référence(s) au réel : une moustache, un morceau de journal, une pipe... Pour Picasso : « *Ne pas représenter ce que l'on voit, mais ce que l'on sait* ».

Ses épouses et compagnes successives, ses enfants traversent l'œuvre et sont autant de sources d'inspiration.

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, dans son atelier des Grands-Augustins, sa palette s'assombrit ; les thèmes retenus sont imprégnés d'une grande tristesse, d'une grande noirceur.

Suit la salle consacrée au *Déjeuner sur l'herbe* : déconstruction, destruction et reconstruction de l'œuvre de Manet. En fin de parcours, ses dernières œuvres, flamboyantes et crues, qui firent scandale par leur expressionnisme teinté d'érotisme.

Les deux étages supérieurs du musée illustrent les nombreux engagements du peintre en particulier pour la paix et l'amitié entre les peuples et présentent des œuvres de sa collection particulière. ■

D'après l'article de **JEAN-CLAUDE CHARLES**
(voir texte intégral sur le site SNES-Retraités)

INFOS PRATIQUES

- ▶ **Musée national Picasso : 5, rue de Thorigny, 75003 Paris** (métro Saint-Paul).
- ▶ **Horaires** : du mardi au vendredi, de 11 h 30 à 18 heures ; samedi et dimanche, de 9 h 30 à 18 heures. Fermé le lundi.
- ▶ **Site** : www.musee-picassoparis.fr.

PICASSO ET APRÈS : PICASSO.MANIA

Mais qu'ont-ils fait de Picasso ?



© DR

Une exposition passionnante

Ils et elles sont des artistes de la fin du XX^e et du XXI^e siècle : sculpteurs, peintres, réalisateurs (et autres) de tous les continents et de multiples tendances artistiques. Égrenons quelques noms : Erro, A. Warhol, D. Hockney, R. Price, Jeff Koons, J-M. Basquiat, Chéri Samba, K. Haring, R.

Lichtenstein... Le XX^e siècle apparaît dominé par les créations de Picasso : tant de domaines explorés, d'œuvres repères pour les artistes, ses contemporains et ses successeurs. C'est ce que l'exposition Picasso.mania du Grand-

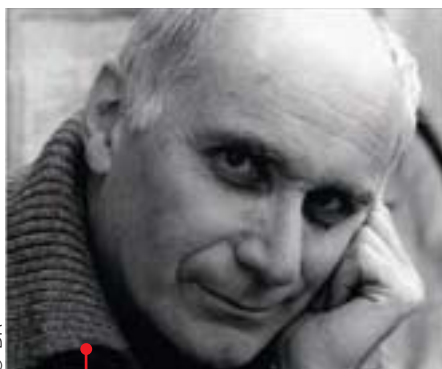
INFOS PRATIQUES

- ▶ Jusqu'au 29 février 2016, au Grand-Palais, Paris, métro Champs-Élysées-Clemenceau.
- ▶ Horaires : de 10 heures à 20 heures (22 heures mercredi, vendredi, samedi). Fermé le mardi sauf pendant les vacances scolaires du 20 au 29 février 2016 : accès de 9 heures à 22 heures tous les jours.
- ▶ Renseignements : pour les tarifs, visites guidées, etc. : www.grandpalais.fr/fr/evenement/picassomania

Palais présente, en mettant en vis-à-vis les témoignages et les œuvres de peintres, sculpteurs, et une centaine de créations, plutôt de la dernière période, de Picasso. Autour de l'image même de Picasso, symbole de liberté créatrice, de ses peintures les plus emblématiques comme *Les Femmes d'Alger* ou *Guernica*, des artistes ont utilisé, rendu hommage ou caricaturé les trouvailles du « Maître ». À la fois hommage et parfois dérision, ces œuvres sont la preuve que Picasso reste pour nombre d'artistes une référence. ■ **MICHÈLE OLIVAIN**

COUP DE PROJECTEUR SUR L'UN DES DERNIERS « LIBRAIRES-ÉDITEURS »

François Maspero ou la vie militante d'un « passeur »



© DR

Un éditeur qui a osé braver la censure

Écrivain, éditeur, libraire... François Maspero, mort au printemps 2015, était convaincu que « *la dérive libérale est la plus terrible des utopies* ». Une vie atypique pour un petit-fils d'égyptologue et fils de sinologue professeur au Collège de France.

Sa vie de résistance s'inscrit absolument dans la lignée familiale : père mort à Buchenwald, mère rescapée de Ravensbrück, frère résistant mort au combat qui scellent l'engagement et le don de soi. « *Celui pour qui les mots ont un sens* » abandonne ses études d'ethnologie pour acquérir, à 23 ans, une librairie rue Monsieur-Le-Prince près de « l'Odéon » où un hommage posthume émouvant lui fut rendu le 19 octobre dernier.

Le marcheur du Quartier latin en mouvement physique bien perçu dans le film hommage de Chris Marker, va se faire passeur d'idées et organiser la convergence de ceux qui luttent contre les fléaux – colonialisme, impérialisme, dictatures... – de l'époque. Une nouvelle librairie est acquise en 1955, mythique, « La Joie de Lire » rue Saint-Séverin. Elle deviendra le foyer de la « Génération » décrite par Hamon et Rottman qui, sans le savoir, prépare

L'ancienne librairie Maspero à Paris



la rupture de Mai-68. Cette librairie deviendra aussi le lieu de passage des militants révolutionnaires de tous les continents. À 27 ans, en 1959, il fonde les éditions Maspero en pleine Guerre d'Algérie.

Un survol succinct du catalogue éditorial évoque les luttes, le bruit et la fureur de ces années trop souvent présentées comme « Glorieuses » mais tellement ensanglantées partout dans le monde. D'abord des revues, *Partisans*, *Tricontinental*, qui rassemblent les tiers-mondistes et une multitude d'ouvrages, de collections, d'auteurs dont le nom est suffisamment évocateur : *La Question d'H. Alleg* ; *Les Damnés de la Terre* de F. Fanon ; les classiques de l'histoire du socialisme dans toute sa diversité à travers la *Bibliothèque* de G. Haupt et la relecture avec *Lire le Capital* d'Althusser ; voire son implication personnelle dans la traduction de J. Reed l'auteur des *Dix Jours qui ébranlèrent le Monde*. Premiers écrits de G. Pérec, R. Debray, B.-H. L... J.-P. Vernant, M. Godelier, directeurs de collections, parmi tant d'autres...

Un marcheur militant du monde

Marcheur du 5^e arrondissement, il n'en a pas moins arpenté le monde pour mieux passer les idées et faire connaître des espaces et

leur évolution. S'il débarque, d'évidence, en pleine révolution à Cuba en 1959 il y retourne pour un bilan en 1999. Dans la seconde partie de sa vie, il se rend en Chine (1986) et publie en 1995 *Balkans-Transit*, bilan illustré de cinq ans de voyages entre Adriatique et mer Noire. Il n'y a pas que le « grand large » qui le fascine : l'étonnant *Roissy-Express* en 1989 nous invite à prendre intérêt quand, tombé du ciel comme 90 millions de passagers, on traverse, par la ligne B du RER, une banlieue méconnue et méprisée. Il était aussi un marcheur infatigable, loin du bitume, dans les Cévennes qu'il affectionnait. Engagé et déterminé, il fut naturellement la cible d'attaques multiples : des « vols révolutionnaires » dans sa librairie à, beaucoup plus graves, les sept attentats de l'extrême-droite en 1969-1970. Constamment, l'acharnement du pouvoir le réprime à travers dix-

sept condamnations lourdes. Épuisé, en 1974, il cède la librairie et l'édition est alors renommée « La Découverte ».

Une nouvelle carrière d'écrivain

en parfaite harmonie avec le marcheur infatigable, le résistant, commence vers 50 ans à travers romans et récits : *Le sourire du chat*, *Le Temps des Italiens*, *La Plage noire*. Romans qui s'inspirent de la mémoire tragique de l'époque, nourris de son expérience personnelle. Romans de terreur, de douleur, de douceur, de vigilance et de grand large. Le traducteur qu'il était rappelle sa ferveur pour les mots, pour la poésie, arme absolue dans un monde de détresse, sa recherche inlassable des auteurs du monde entier et son exigence de les mettre à portée de tous. Sur son itinéraire, il s'est exprimé dans *Période* : « *Ma conception de l'histoire, de la société et de la vie est surtout affective, probablement du fait d'avoir baigné dès l'enfance et l'adolescence dans une famille de résistants. Cette conception, à partir de ce que j'ai connu de la guerre – et de toutes celles qui ont suivi – serait plutôt shakespearienne : pour paraphraser sommairement Macbeth : "une histoire pleine de bruit et de fureur, écrite par un fou et racontée par un idiot"* ».

Sur notre temps également : « *La fin des idéologies, depuis la chute du mur de Berlin, est la pire des idéologies... Partout, s'élèvent de nouveaux murs ; partout, se concentrent de nouveaux camps* ». « *Homme phare* », oui, comme le dit si justement, Michel Piccoli. ■

**GEORGES BOUCHART,
MARYLÈNE CAHOUE**

MASPERO L'ÉCRIVAIN

- *Le Sourire du chat*, roman, 1984.
- *Le Figuier*, roman, 1988.
- *Les Passagers du Roissy-Express*, 1990, photographies d'Anaïk Frantz. Prix Novembre.
- *Paris bout du monde*, 1992, texte de l'album de photographies d'Anaïk Frantz.
- *L'Honneur* de Saint-Arnaud, chronique historique, 1993.
- *Le Temps des Italiens*, récit, 1994.
- *La Plage noire*, récit, 1995.
- *Balkans-Transit*, photographies de Klavdij Sluban, chronique d'un voyage, 1997. Prix Radio France internationale, « Témoins du monde ».
- *Che Guevara, introduction aux photographies* de René Burri, 1997.
- *Les Abeilles et la Guêpe*, 2002.
- *Transit & Cie*, récit, La Quinzaine, 2004.
- *Le Vol de la mésange*, nouvelles, 2006.
- *L'Ombre d'une photographe*. Gerda Taro, biographie, Fiction et Cie, 2006.
- *Des saisons au bord de la mer*, roman, Seuil, 2009.

Jean-Luc Lagarce et

Les Solitaires intempestifs

Première maison d'édition de théâtre en France (plus de 300 titres à son catalogue), l'entreprise bisontine **Les Solitaires intempestifs**, a été fondée par Jean-Luc Lagarce ; elle est située dans une zone industrielle rue Gay-Lussac, un nom de rue qui sonne bien pour celui qui a grandi dans le Doubs, à Valentigney au cœur de l'empire Peugeot-Japy. Jean-Luc Lagarce (1957-1995) est l'auteur dramatique (25 pièces et un livret d'opéra) le plus joué actuellement dans le monde après Shakespeare et Molière, devant Racine et Tchekhov. Inspiré à l'origine par l'œuvre de E. Ionesco, il a construit, pièce après pièce, une œuvre de plus en plus autobiographique : il se penche sans complaisance sur le sida qui le mine et revisite sans la renier son enfance ouvrière. Toute son œuvre conduit le spectateur ou le lecteur à s'interroger sur sa capacité à exprimer ce qu'il a de plus intime en lui. Devenu un véritable « auteur classique », l'ancien étudiant en lettres était en 2012 au programme de l'agrégation de lettres modernes. Il aurait au minimum souri de cette « consécration suprême ».

Trois pièces pour trois étapes marquantes :
– *Vagues souvenirs de l'année de la peste* (1982), première pièce jouée à Paris ;
– *Juste la fin du monde* (1990), pièce du retour à Valentigney ;
– *Le pays lointain*, pièce testament achevée quinze jours avant sa mort. **J.-P. B.**

• www.solitairesintempestifs.com et www.lagarce.net

Un film documentaire pour la mémoire syndicale

En 1967, l'entreprise d'Aérospatiale alors dirigée par Maurice Papon en 1967, a été un lieu d'expérimentation de techniques de répression antisyndicales dirigée en particulier contre la CGT. En décembre 1979, sept militants CGT de l'usine d'Aérospatiale de Saint-Nazaire sont licenciés pour faits de violence sur des cadres non-grévistes. Innocentés par la justice pénale, sans être réintégrés pour autant, ils gagnent leur procès aux prud'hommes en... 2009. Ce film documentaire *Le laboratoire*, réalisé par la fille d'un des sept grévistes sanctionnés raconte la mise en place du système de management dont nous avons hérité et de ses répercussions tragiques. Le message est d'une brûlante actualité et apporte des réponses sur les moyens d'agir sur son lieu de travail contre le management par le stress. C'est aussi une leçon d'histoire syndicale. À voir absolument.

Françoise Eiden

• *Le Laboratoire*, un film de Nadine Mahé.
Infos pratiques sur : filmsdugrippaud.blog.free.fr

DOUBLE RELAXE DANS L'AFFAIRE « GOLGOTA PICNIC »

Un jugement « intempestif »

Le 9/12/2015, la 17^e Chambre correctionnelle de Paris a débouté de ses demandes l'Agrif⁽¹⁾ qui avait poursuivi en justice la maison d'édition bisontine Les Solitaires Intempestifs et le Théâtre du Rond-Point à Paris. Elle a donc relaxé la gérante de la maison d'édition et le directeur du théâtre parisien Jean-Michel Ribes⁽²⁾ qui avaient été mis en examen en février 2014.

En 2011, l'Agrif avait porté plainte contre la publication par Les Solitaires Intempestifs de *Golgota Picnic* et contre la programmation de cette pièce au théâtre du Rond-Point. Elle avait aussi multiplié les manifestations devant le théâtre et les incidents dans la salle pour tenter d'empêcher les représentations. J.-M. Ribes a souvent rappelé la virulence des attaques dont il a été l'objet mais a aussi fait état des soutiens de nombreux catholiques indignés devant de telles atteintes à la liberté d'expression. Rodrigo Garcia, auteur dramatique hispano-argentin, engagé politiquement et esthétiquement présente, dans *Golgota Picnic*, sa vision désenchantée d'une société occidentale consumériste et individualiste ; il utilise « la cène » comme une métaphore à l'instar de Luis Bunuel dans *Viridiana*. Dans sa plainte, l'Agrif dénonçait le texte et la mise en scène comme « incitation à la haine envers les chrétiens directement visés par-delà le Christ ». Lors de l'audience au tribunal correctionnel de juillet 2014, le ministère public avait requis la

relaxe. Dans le jugement qu'elle vient de rendre, la chambre relève « que les propos poursuivis s'intègrent dans une œuvre de fiction à vocation purement artistique (...) et ne sauraient être considérés comme incitant au rejet ou à la haine des chrétiens (...), qu'ils ont souvent une dimension humoristique ou satirique interdisant de les prendre au pied de la lettre ».

Un jugement et des attendus fort peu médiatisés mais assez « intempestifs » par les temps qui courent. ■

JEAN-PIERRE BILLOT

(1) L'Agrif (Alliance générale contre le racisme et le respect de l'identité française) est une association d'extrême droite, très proche des catholiques traditionalistes ; fondée par Bernard Anthony, ancien responsable et élu du FN, elle prétend lutter contre le « racisme anti-blanc et pour le respect de l'identité chrétienne et les valeurs de la famille ».

(2) J.-M. Ribes, auteur dramatique, acteur et metteur en scène est, depuis 2002, directeur du théâtre du Rond-Point dans le 8^e arrondissement ; voir le programme 2016 sur le site : www.theatre-rond-point.tiketac.com.

UN ROMAN ÉPOUSTOULANT ENFIN EN FRANÇAIS

Grèves, violences et beauté en Orégon

Difficile de rendre compte de ce livre foisonnant, aux diverses voix, aux temps multiples, roman où la nature cruelle et superbe de l'Oregon joue sa partition. Une petite ville forestière dans l'Oregon, un clan farouche de bûcherons qui accueille le retour de l'enfant prodigue, intellectuel introverti, tel est le décor. Dès le début, le conflit : alors que la grève fait rage, le clan familial, incontrôlable, brave l'autorité du syndicat, la colère populaire, la violence de la nature. Face aux bûcherons du village mis sur le carreau par les tronçonneuses et qui réclament une réduction du temps de travail à salaire constant, la famille riposte en coupant et vendant

trois fois plus de sapins, animée par la volonté de dompter la forêt et les hommes. Rivalités, haine, amitié, amour, désir de vengeance : c'est un roman plein de fureur et de poésie de Ken Kesey, auteur légendaire de *Vol au-dessus d'un nid de coucou*. Il a fallu le travail acharné d'une vingtaine de personnes pendant huit années pour que ce livre, écrit en 1984, voie le jour en français. « *C'est ma plus grande œuvre* », disait Ken Kesey, auteur phare de la contre-culture, beatnik et psychédélique. Un monument de la littérature. ■

MARYLÈNE CAHOUE

• *Et quelquefois j'ai comme une grande idée*, Ken Kesey (1935-2001), éditions de « Monsieur Toussaint Louverture ».

JACKY BRENGOU A LU POUR VOUS

PARCOURS UN PEU INHABITUEL DANS LES JOURNAUX DE NOVEMBRE 2015

« Touché, mais pas coulé »

« Comme beaucoup, j'ai lu la presse, regardé la télé, parcouru les réseaux sociaux pour comprendre ce qu'on était en train de vivre, pour mettre des mots sur l'indicible, pour regarder mon pays. »

Grand Corps malade, après les attentats du 13/11/2015

La France est belle car elle est libre

« Alors bien sûr, j'ai vu la peur, un peu de haine, du désir de vengeance, j'ai même vu quelques gros cons aussi vulgaires qu'indécents. Mais j'ai vu surtout de l'espoir. J'ai vu du courage et de la dignité. (...) Oui, la France est belle car elle ne cédera pas à la panique. (...) La France est belle parce qu'elle est libre et ça, personne ne pourra lui enlever. » ■

Suite du billet publié par Grand Corps Malade sur son site Facebook

en dehors de nos frontières. Ils ont peur. Les seniors perçoivent les événements totalement différemment de la jeune génération. Ceux qui ont vécu la guerre lorsqu'ils avaient l'âge des jeunes victimes s'identifient. Les souvenirs affluent à nouveau. Ils sont dépités, ils dorment mal et ressentent un gâchis. Beaucoup disent leur intention de continuer sans rien céder. Les jeunes, à l'inverse, qui forment la majorité de ceux qui viennent nous

voir, sont secoués, ils ont peur de prendre les transports pour aller travailler, de ressortir dans ces lieux connus. » ■

Notre Temps, 24 novembre 2015

Ensemble contre la terreur

« Je tiens à saluer l'action des forces de l'ordre, des personnels de santé, des pompiers mobilisés, exemplaires, tout comme ces citoyens qui ont ouvert leurs portes aux personnes prises au piège, aux taxis qui ont coupé leur compteur pour les ramener chez elles. J'ai repensé aux scènes de guerre vécues par mes proches (dans le nord de la France) (...). Oui c'est bien notre démocratie qui est visée et notre capacité à défendre notre devise républicaine, tout particulièrement la fraternité. À nous de lutter pour notre cohésion sociale et notre unité, mises à mal. À nous de réduire nos fractures, d'empêcher les risques de dérive, d'amalgame, de haine de l'autre. À nous de prendre conscience de l'importance du respect et de la défense de nos valeurs humanistes. (...) Le "vivre ensemble" est menacé. La société pour tous les âges est à remobiliser pour elle-même, pour la planète. Nos anciens peuvent témoigner qu'il vaut mieux être "ensemble contre la terreur". » ■

Agevillage, édito du 16 novembre 2015

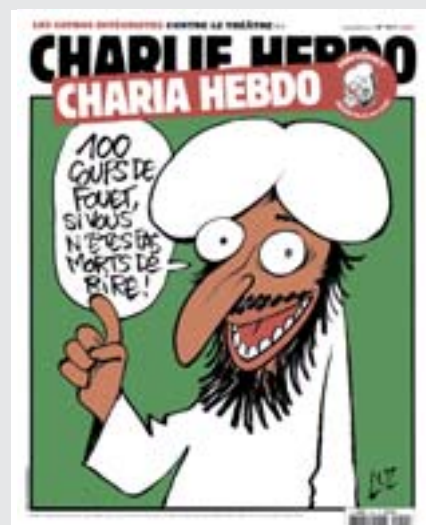
Attentats : « les gens ont besoin de parler »

Selon la présidente du Conseil national de l'ordre des pharmaciens : « Stress, insomnie, angoisse. La peur ne se contrôle pas toujours aussi facilement que voulu, et il n'est pas besoin d'avoir été directement touché pour être choqué. Résultat : nombreux sont ceux qui viennent confier leurs angoisses à leur pharmacien. (...)

Les gens ont besoin de parler, parler, parler. Ils ne se sentent pas bien et ils le disent, et pas seulement à Paris. À la différence de l'après-Charlie, ils ont entendu le président de la République employer le mot "guerre", le Premier ministre de "menace chimique". Ils ont vu d'autres attentats

DÉJÀ CHARLIE

Les locaux de Charlie Hebdo avaient été incendiés le 24 octobre 2011. Le 2 novembre, Charlie publiait cette « Une » prémonitrice que nous avons reproduite dans notre numéro de décembre 2011 par solidarité avec l'hebdomadaire satirique.



Janvier 2016 : le combat contre tous les fanatismes religieux continue !

Après ce nouveau vendredi noir

« Un carnage à Paris vendredi soir, inadmissible, insupportable. Nous voilà en guerre, dit-on, et en état d'urgence. La liberté, l'égalité et la fraternité sont menacées. Puisons-y la force de lutter contre la barbarie, mais également la lucidité de nous interroger sur ce qui fait que certains n'ont plus d'autre horizon que le meurtre et le pillage. "L'obscurité ne peut pas chasser l'obscurité ; seule la lumière le peut. La haine ne peut pas chasser la haine, seul l'amour le peut." »

Martin Luther King, assassiné en 1968, n'est pas mort puisque nous gardons, dans notre émotion, cette phrase de lui. ■

La Vie Nouvelle, 25 novembre 2015

« Fluctuat nec mergitur »

« Un slogan jaillit trop vite : "#Pray For Paris". Ce "Priez pour Paris" se répandit sur la Toile. (...) Puis la machine empathique se gripa. Pourquoi prier pour la capitale d'un État laïque ? Fallait-il vraiment opposer un dieu à des fous de Dieu ? Des dizaines d'internautes s'y opposèrent. (...) C'en était trop pour le dessinateur Joan

Sfar, qui envoya un court message repris des centaines de milliers de fois : "Chers amis du monde entier, merci pour le hashtag PrayForParis, mais nous n'avons plus besoin de religion ! Nous avons foi en la musique ! Aux baisers ! En la vie ! Nous croyons au champagne et la joie !" et sans qu'on sache vraiment qui décida de la chose – magie d'Internet –, une autre phrase, sans Dieu ni prière, emplit alors les réseaux sociaux. Une phrase très ancienne et dans une langue qu'on croyait morte. "Fluctuat nec mergitur". C'est la devise de Paris. » ■ Marianne, 16-26 novembre 2015

UNE FEMME PRÉSIDENTE DE LA LDH

Une enseignante et une citoyenne engagée

Pour la deuxième fois depuis sa création en 1898, c'est une femme qui préside la Ligue des droits de l'homme (LDH) : Françoise Dumont accède à ce poste après Madeleine Rebérioux, présidente de 1991 à 1995. Avant de s'engager de plus en plus activement auprès de la LDH surtout depuis son départ en retraite, Françoise a été une militante et une responsable du SNES.



© Andrine Dumont

Françoise Dumont



**UN PARCOURS ANCRÉ DANS LES VALEURS DE LA LAÏCITÉ
DANS LA DÉFENSE DES LIBERTÉS ET DE L'ÉGALITÉ**

QUELQUES DATES

- **4 juin 1898** : naissance officielle, en lien avec la défense de Dreyfus.
- **1903** : engagement dans la lutte pour les droits sociaux (droits syndicaux comme le droit de grève des fonctionnaires par exemple).
- **1914** : rejoint « l'union sacrée ».
- **1916** : défend « les fusillés pour l'exemple ».
- **1920** : création d'une commission féminine à la LDH.
- **1940** : dissolution par Vichy.
- **1954/1962** : engagement contre la torture en Algérie.
- **1972** : défense du droit à l'avortement.
- **2015** : condamnation du projet de loi sur le renseignement.

Adhérente de la LDH depuis 1982, Françoise a mené de pair ses activités de prof, de responsable syndicale et de membre de la ligue. Reconnue par des personnalités de la LDH, comme Marie-José Chombart de Lauwe (responsable de la commission Droits de l'Enfant), ou Madeleine Rebérioux, elle s'investit dans la commission Droits de l'enfant avant d'accéder à la vice-présidence auprès de Pierre Tartakowsky. C'est le congrès du Mans qui la désigne à la présidence le 25 mai 2015, pour deux ans.

Son parcours de prof de lettres l'avait conduit d'abord en Normandie avant qu'elle ne soit nommée sur un poste dans un collège parisien du 20^e arrondissement en 1982. Son engagement syndical au SNES l'amène à prendre des responsabilités. Elle intègre le secteur collège : elle en sera, comme secrétaire nationale, la responsable durant les années 1990. L'équipe de *L'US* de l'époque se souvient encore des articles qu'elle leur faxait, le mercredi midi, depuis l'épicerie de son quartier, pour le bouclage du soir.

Son investissement à la LDH, concomitant à son engagement syndical, est en accord avec les valeurs qu'elle a toujours fait vivre : droits des enfants, droits des femmes, droits des « sans » (sans-papiers, sans-logement, sans-ressources...), contre toutes les formes de discrimination et pour la défense des libertés et des droits pour tous. Représentante de la LDH au conseil d'administration de l'association InfoMIE, une plateforme d'information sur les droits des mineurs étrangers isolés, Françoise en devient la présidente en 2009.

Elle est maintenant en première ligne dans l'apparent consensus sécuritaire d'après attentats, pour faire entendre, en concordance avec les luttes de toujours de la LDH, la position des défenseurs de la démocratie sociale et du débat public : « *On doit lutter contre le terrorisme sans porter atteinte à nos libertés* ». ■

MICHÈLE OLIVAIN

La LDH (Ligue des droits de l'Homme)

C'est la défense des droits et libertés, la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, les discriminations, pour la démocratie, les droits des femmes, des étrangers, les droits économiques, sociaux et culturels, liberté de création... 138, rue Marcadet, 75018 Paris, métro : Lamarck-Caulaincourt (ligne 12). Site : www.ldh-france.org. Courriel : ldh@ldh-france.org. Tél. : (33) 01 56 55 51 00. Fax (33) : 01 42 55 51 21.